

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer, en charge des  
relations internationales sur le climat

---

## Arrêté du relatif à l'attestation prévue par les articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement

NOR : [...]

**Publics concernés** : entreprises, aménageurs, collectivités, tout public

**Objet** : certification dans le domaine des sites et sols pollués, attestation

**Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice** : Le présent arrêté définit le modèle d'attestation qui doit être joint aux demandes de permis de construire ou d'aménager pour les projets de construction ou de lotissement sur des secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et sur les terrains ayant accueilli une installation classée pour la protection de l'environnement régulièrement remise en état. Cette attestation doit être délivrée par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent.

**Références** : le présent arrêté peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://legifrance.gouv.fr>).

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat et le ministre de l'économie et des finances,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 556-1, L. 556-2, R. 556-1 et R. 556-2 ;

Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, notamment son article 17 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en date du xx/xx/2015 ;

Vu l'avis du conseil national d'évaluation des normes en date du ... ;

Vu les observations formulées lors de la consultation publique réalisée du xx/xx/2015 au xx/xx/2015, en application de l'article L.120-1 du code de l'environnement,

## **Arrêtent :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La norme visée par les articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement est la norme NF X31-620-2.

La certification des bureaux d'études est délivrée par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord multilatéral établi dans le cadre de coopération européenne des organismes d'accréditation.

### **Article 2**

L'attestation requise par les articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement est conforme au modèle défini en :

- annexe I, Modèle d'attestation délivrée par un bureau d'étude ayant réalisé préalablement l'étude des sols ;
- annexe II, Modèle d'attestation délivrée par un bureau d'étude différent du bureau d'étude certifié ayant réalisé l'étude des sols ;
- annexe III, Modèle d'attestation délivrée par un bureau d'étude lorsque l'étude des sols qui n'a pas été réalisée par un bureau d'étude certifié.

### **Article 3**

Le directeur général de la prévention des risques et la déléguée interministérielle aux normes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le [ ].

La ministre de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer,  
chargée des relations internationales sur  
le climat

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général de la prévention des  
risques,  
Marc MORTUREUX

Le ministre de l'économie  
et des finances,  
Pour le ministre et par délégation :  
la déléguée interministérielle aux normes,  
Lydie ÉVRARD

**Annexe I :**  
**Modèle d'attestation délivrée par un bureau d'étude ayant réalisé préalablement l'étude des sols**

**Le bureau d'études certifié**

Dénomination ou raison sociale : .....

Numéro unique d'identification<sup>a</sup> : RCS ..... A/B .....

NIC<sup>b</sup> (ou SIRET<sup>c</sup>) : .....

Code NAF<sup>d</sup> : .....

Statut juridique : .....

domicilié :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

en sa qualité de bureau d'étude :

- certifié selon la norme NF X31-620-2 sous le numéro ....., délivré le ..... et valable jusqu'au ..... par ..... organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....
- ou, en cas d'équivalence, certifié selon le référentiel ....., révision ....., établi le ..... et en vigueur en date du ..... par ..... organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....

après avoir réalisé l'étude de sol, conforme à l'offre globale de prestation codifiée « PG » telle que définie dans la norme NF X31-620-2, dont les résultats sont présentés dans le rapport n° ..... en date du ....., recensant les références des documents analysés pour mener la prestation ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction/d'aménagement<sup>e</sup> ;

après vérification de la notice technique, mentionnée dans l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2, complétant le permis de construire/d'aménager<sup>e</sup>, fournie par :

*Personne physique<sup>f</sup> :*

Prénom Nom : .....

domiciliée au

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

*Personne morale<sup>f</sup> :*

Dénomination ou raison sociale : .....

Numéro unique d'identification : RCS ..... A/B .....

NIC (ou SIRET) : .....

NAF : .....

Forme juridique : .....

Adresse :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction/d'aménagement<sup>e</sup> dénommée

.....<sup>g</sup>, située à :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

Référence(s) cadastrale(s)<sup>h</sup> : ..... (5) ;

après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse n° ....., en date du ....., recensant les références des documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction/d'aménagement<sup>e</sup>.

atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaire dans la conception du projet de construction/aménagement<sup>e</sup>.

Nom du signataire de l'attestation : .....

Le ....., à .....

Signature et cachet :

<sup>a</sup> Numéro d'identification unique composé de la mention "RCS", du nom de la ville d'immatriculation, d'une lettre (A pour commerçant, B pour société) et du numéro SIREN

<sup>b</sup> Numéro Interne de Classement

<sup>c</sup> Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (obligatoire en l'absence de numéro d'identification unique)

<sup>d</sup> Code de la nomenclature d'activités française

<sup>e</sup> Rayer ou supprimer la mention inutile

<sup>f</sup> Rayer ou supprimer la mention inutile (personne physique/personne morale)

<sup>g</sup> Le cas échéant, dénomination de l'opération immobilière soumise à l'autorisation d'urbanisme

<sup>h</sup> Numéro des parcelles cadastrales concernées par l'opération immobilière soumise à l'autorisation d'urbanisme

## Annexe II :

### Modèle d'attestation délivrée par un bureau d'étude différent du bureau d'étude certifié ayant réalisé l'étude des sols

#### Le bureau d'études certifié

Dénomination ou raison sociale : .....

Numéro unique d'identification<sup>a</sup> : RCS ..... A/B .....

NIC<sup>b</sup> (ou SIRET<sup>c</sup>) : .....

Code NAF<sup>d</sup> : .....

Statut juridique : .....

domicilié :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

en sa qualité de bureau d'étude :

- certifié selon la norme NF X31-620-2 sous le numéro ....., délivré le ..... et valable jusqu'au ..... par ..... organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....
- ou, en cas d'équivalence, certifié selon le référentiel ....., révision ..... établi le ..... et en vigueur en date du ..... par ..... organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....

se basant sur les conclusions de l'étude de sol, conforme à l'offre globale de prestation codifiée « PG » telle que définie dans la norme NF X31-620-2, dont les résultats sont présentés dans le rapport n° ..... en date du ....., recensant les références des documents analysés pour mener la prestation ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction/d'aménagement<sup>e</sup>, réalisée par le bureau d'études certifié :

Dénomination ou raison sociale : .....

Numéro unique d'identification<sup>f</sup> : RCS ..... A/B .....

NIC<sup>g</sup> (ou SIRET<sup>h</sup>) : .....

Code NAF<sup>i</sup> : .....

Statut juridique : .....

domicilié :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

en sa qualité de bureau d'étude :

- certifié selon la norme NF X31-620-2 sous le numéro ....., délivré le ..... et valable jusqu'au ..... par .....

organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....

- ou, en cas d'équivalence, certifié selon le référentiel ....., révision ....., établi le ..... et en vigueur en date du ..... par ..... organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....

après vérification de la notice technique, mentionnée dans l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2, complétant le permis de construire/d'aménagement<sup>e</sup>, fournie par :

*Personne physique<sup>j</sup> :*

Prénom Nom : .....

domiciliée au

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

*Personne morale<sup>f</sup> :*

Dénomination ou raison sociale : .....

Numéro unique d'identification : RCS ..... A/B .....

NIC (ou SIRET) : .....

NAF : .....

Forme juridique : .....

Adresse :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction/d'aménagement<sup>e</sup> dénommée

.....<sup>k</sup>, située à :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

Référence(s) cadastrale(s)<sup>l</sup> : ..... (5) ;

après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse n° ....., en date du ....., recensant les références des documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction/d'aménagement<sup>e</sup>.

atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction/aménagement<sup>e</sup>.

Nom du signataire del'attestation : .....

Le ....., à .....

Signature et cachet :

---

<sup>a</sup> Numéro d'identification unique composé de la mention "RCS", du nom de la ville d'immatriculation, d'une lettre (A pour commerçant, B pour société) et du numéro SIREN

<sup>b</sup> Numéro Interne de Classement

<sup>c</sup> Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (obligatoire en l'absence de numéro d'identification unique)

<sup>d</sup> Code de la nomenclature d'activités française

<sup>e</sup> Rayer ou supprimer la mention inutile

<sup>f</sup> Numéro d'identification unique composé de la mention "RCS", du nom de la ville d'immatriculation, d'une lettre (A pour commerçant, B pour société) et du numéro SIREN

<sup>g</sup> Numéro Interne de Classement

<sup>h</sup> Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (obligatoire en l'absence de numéro d'identification unique)

<sup>i</sup> Code de la nomenclature d'activités française

<sup>j</sup> Rayer ou supprimer la mention inutile (personne physique/personne morale)

<sup>k</sup> Le cas échéant, dénomination de l'opération immobilière soumise à l'autorisation d'urbanisme

<sup>l</sup> Numéro des parcelles cadastrales concernées par l'opération immobilière soumise à l'autorisation d'urbanisme

### Annexe III :

## Modèle d'attestation délivrée par un bureau d'étude lorsque l'étude des sols qui n'a pas été réalisée par un bureau d'étude certifié

### Le bureau d'études certifié

Dénomination ou raison sociale : .....

Numéro unique d'identification<sup>a</sup> : RCS ..... A/B .....

NIC<sup>b</sup> (ou SIRET<sup>c</sup>) : .....

Code NAF<sup>d</sup> : .....

Statut juridique : .....

domicilié :

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

en sa qualité de bureau d'étude :

- certifié selon la norme NF X31-620-2 sous le numéro ....., délivré le ..... et valable jusqu'au ..... par ..... organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....
- ou, en cas d'équivalence, certifié selon le référentiel ....., révision ..... établi le ..... et en vigueur en date du ..... par ..... organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro .....

Après avoir examiné l'étude des sols au regard :

- des exigences de l'offre globale de prestation codifiée « PG » telle que définie dans la norme NF X31-620-2, dont les résultats sont présentés dans le rapport n° ..... en date du ....., recensant les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction/d'aménagement,
- des dispositions législatives, réglementaires et de l'état de l'art, en vigueur au moment de la réalisation de l'étude,

réalisée par :

*Personne physique<sup>f</sup> :*

Prénom Nom : .....

domiciliée au

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... BP : .....

Ville : ..... Pays : .....

*Personne morale :*

Dénomination ou raison sociale : .....

Numéro unique d'identification<sup>g</sup> : RCS ..... A/B .....



NIC<sup>h</sup> (ou SIRET<sup>i</sup>) : .....  
Code NAF<sup>j</sup> : .....  
Statut juridique : .....  
domicilié :  
Numéro : ..... Voie : .....  
Lieu-dit : .....  
Code postal : ..... BP : .....  
Ville : ..... Pays : .....

Après vérification de la notice technique, mentionnée dans l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2, complétant le permis de construire/d'aménagement<sup>e</sup>, fournie par :

*Personne physique :*

Prénom Nom : .....  
domiciliée au  
Numéro : ..... Voie : .....  
Lieu-dit : .....  
Code postal : ..... BP : .....  
Ville : ..... Pays : .....

*Personne morale<sup>f</sup> :*

Dénomination ou raison sociale : .....  
Numéro unique d'identification : RCS ..... A/B .....  
NIC (ou SIRET) : .....  
NAF : .....  
Forme juridique : .....  
Adresse :  
Numéro : ..... Voie : .....  
Lieu-dit : .....  
Code postal : ..... BP : .....  
Ville : ..... Pays : .....

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction/d'aménagement<sup>e</sup> dénommée

.....<sup>k</sup>, située à :  
Numéro : ..... Voie : .....  
Lieu-dit : .....  
Code postal : ..... BP : .....  
Ville : ..... Pays : .....

Référence(s) cadastrale(s)<sup>l</sup> : ..... (5) ;

après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse n° ....., en date du ....., recensant les références des documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet de construction/d'aménagement<sup>e</sup>.

atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction/aménagement<sup>e</sup>.

Nom du signataire de l'attestation : .....

Le ....., à .....

Signature et cachet :

---

<sup>a</sup> Numéro d'identification unique composé de la mention "RCS", du nom de la ville d'immatriculation, d'une lettre (A pour commerçant, B pour société) et du numéro SIREN

<sup>b</sup> Numéro Interne de Classement

<sup>c</sup> Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (obligatoire en l'absence de numéro d'identification unique)

<sup>d</sup> Code de la nomenclature d'activités française

<sup>e</sup> Rayer ou supprimer la mention inutile

<sup>f</sup> Rayer ou supprimer la mention inutile (personne physique/personne morale)

<sup>g</sup> Numéro d'identification unique composé de la mention "RCS", du nom de la ville d'immatriculation, d'une lettre (A pour commerçant, B pour société) et du numéro SIREN

<sup>h</sup> Numéro Interne de Classement

<sup>i</sup> Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (obligatoire en l'absence de numéro d'identification unique)

<sup>j</sup> Code de la nomenclature d'activités française

<sup>k</sup> Le cas échéant, dénomination de l'opération immobilière soumise à l'autorisation d'urbanisme

<sup>l</sup> Numéro des parcelles cadastrales concernées par l'opération immobilière soumise à l'autorisation d'urbanisme